



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

A V I S

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2024, le Conseil général a pris les arrêtés suivants :

- Prolongation de la zone réservée sur le territoire communal de La Brévine ;
- Mise en place d'un règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles en dehors des services communaux et du service des eaux de SEVAB.

2406 La Brévine, le 04 octobre 2024

SECRETARIAT COMMUNAL